

Communauté de communes Pays Sud Gâtine

**Conseil communautaire du 28 octobre 2008**  
**Salle socio-éducative**  
**A SOUTIERS**

Procès-verbal

**L'an deux mil huit, le 28 octobre à 20h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays Sud Gâtine dûment convoqués, se sont réunis à la salle socio-éducative de Soutiers sous la présidence de M Pascal OLIVIER.**

Etaients présents : J Tournayre, Ph Marsault , M Dupont, G Desprez, C Rongeon, D Roy (remplaçant de Y Pacreau) , S Fournier, O Bienvenu, C Morisset , N Fortuné , B Renoux, H Bonnenfant (remplaçant S Destandau ) , Th Bienaimé (remplaçante de L Gautier) , B Faucher, S Juin, R Perrin, M Giraudon, J Bâcle, P Moreau, J Libner, E Cathelineau, A Micallef (remplaçante de P Mimeau), P Olivier, M Bouchet, N Mineau, P Coury, M Pineau, B Bonnet, D Meen,

Pouvoirs : Francis Chauvancy à Jérôme LIBNER

Excusés :

Absents :

Secrétaires de séance : Jérôme Bâcle assisté de Mme Cathelineau

M le Président remercie l'assemblée et laisse la parole au maire de la commune.

M Cathelineau informe des gros travaux de rénovation en cours de l'ancien presbytère qui sera destiné à la location et de l'achat par la municipalité de 15 ha de terres agricoles pressentis pour un site d'enfouissement de déchets ménagers ultimes. La commune entend ainsi maîtriser le devenir de ces terres qui resteront agricoles jusqu'à nouvelle échéance , obligeant les industriels potentiels à contacter la mairie avant tout projet.

La construction immobilière ne connaît pas la crise à Soutiers, puisque 6 maisons sont en cours et 3 permis de construire ont été délivrés récemment.

M Olivier ouvre la séance.

**Ordre du jour** :

**Approbation PV du 25.09.08**

**Multi accueil l'Ombrelle :**

**Plan financement définitif**

**Règlement fonctionnement halte garderie**

**Avenant aux travaux**

**voirie**

**tarifs garderie**

**gestion du personnel**

**travaux école Beaulieu : avenants**

**programme projets écoles St Pardoux et St Marc**

**gendarmerie**

**questions diverses**

**Approbation PV du 25.09.08**

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## Multi accueil l'Ombrelle

M Bonnet, vice-président chargé du dossier précise que les travaux de cloisons sèches sont en cours après les aléas liés à la liquidation de l'entreprise retenue au marché initial, et que l'aménagement extérieur est réalisé.

Il est prévu une ouverture du site le **9 mars 2009**.

Compte tenu des modifications apportées aux travaux, plusieurs avenants ont été validés en commission d'appel d'offres du 20 octobre :

	Designation des lots	BASE MARCHÉ ttc	AVENANT 3 ttc	TOTAL TTC
LOT 2	GROS ŒUVRE	195 554,84 €	<b>4 081,67 €</b>	199 636,51 €
LOT 4	ETANCHEITE	69 914,85 €	<b>-2 054,70 €</b>	67 860,15 €
LOT 5	MENUISERIE EXTERIEURES	45 181,29 €	<b>-410,41 €</b>	44 770,88 €
LOT 6	MENUISERIE INTERIEURES	29 600,99 €	<b>4 739,52 €</b>	34 340,51 €
LOT 10	SOLS COLLES	22 163,49 €	<b>2 732,72 €</b>	24 896,21 €
LOT 12	ELECTRICITE	24 569,56 €	<b>3 251,92 €</b>	27 821,48 €
LOT 13	PLOMBERIE	20 867,76 €	<b>383,69 €</b>	21 251,45 €
LOT 14	CHAUFFAGE	39 364,31 €	<b>-1 036,80 €</b>	38 327,51 €
	<b>TOTAL TTC</b>	<b>447 217,09 €</b>	<b>11 687,61 €</b>	<b>458 904,70 €</b>
	<i>soit total avenants ht</i>		9 772,25 €	
Pour mémoire	montant initial marchés des entreprises ht y compris lot 7 réattribué à Naudon Penot		511 770,00 €	
	<b>TOTAL TRAVAUX HT</b>		<b>521 542,25 €</b>	

Plan financement définitif :

Suite à l'attribution d'une subvention européenne au titre du FEDER de 29 000 €

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	57 195,00	Etat ( DGE)	65 961,00
<b>Travaux</b>	<b>521 542,25</b>	Ministère Intérieur	80 000,00
SPS	1 947,00	Conseil Régional ( contrat de territoire)	30 000,00
étude géotechnique	1 536,00	Conseil Régional ( CRDD)	20 000,00
frais appel offre + notaire	3 790,80	Conseil Général ( C3D multi-accueil)	30 000,00
concessionnaires	3 144,94	Conseil Général ( C3D halte garderie)	20 000,00
géomètre	600,00	Conseil Général ( HQ 79 )	17 406,10
matériel puériculture	2 104,57	CAF	172 282,00
équipement mobilier enfance	10 370,18	<b>FEDER</b>	<b>29 000,00</b>
mobilier bureaux + rayonnage	4 166,40		
aménagements extérieurs	9 000,00	Autofinancement (24.50%)	150 748,04
TOTAL HT	615 397,14	TOTAL HT	615 397,14
TOTAL TTC	736 014,97		

**Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité**

**Accepte les avenants ci-dessus sur les lots 2-4-5-6-10-12-13 et 14 pour un montant total de 11 687.61 € ttc**

**Valide le plan de financement définitif suite à l'attribution d'une subvention au titre du FEDER de 29000 €**

## Règlement de fonctionnement HALTE GARDERIE

Les tarifs reposent sur l'application d'un **barème défini par la caisse nationale des allocations familiales**. Il est calculé sur un taux d'effort appliqué aux ressources des familles et le nombre d'enfant est pris en compte. **Le tarif horaire peut aller de 0.16 € à 2.63 €**

VU le rapport de la commission Enfance , et examen en Bureau, **le conseil à l'unanimité décide**

- ***L' admission des enfants hors canton, avec une majoration de 20 % sur les tarifs de base , avec toutefois une priorité donnée aux enfants du canton***
- ***en cas de retard des parents, 2 avertissements à la famille puis application d' une pénalité de 5 € par quart d'heure par enfant.***
- ***en cas d'absence répétées et non justifiées, rupture de contrat au terme de 3 matinées consécutives prévues non justifiées***
- ***Les enfants inscrits occasionnellement paieront à chaque présence et les enfants inscrits régulièrement paieront à la fin de chaque mois –une régie de recettes sera mise en place.***
- ***En cas de non paiement d'une facture, refus de l'enfant.***

### Le projet d'établissement

Il sera mis en ligne sur le site internet en novembre ou mis à disposition sur demande

M Bonnet, précise qu'il est prévu de concevoir un document de synthèse sur le fonctionnement de la structure pour distribution.

### Horaires d'ouverture au public de la structure d'accueil l'Ombrelle :

<b>Lundi</b>	<b>mardi</b>	<b>mercredi</b>		<b>jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
<b>RAM</b> <i>Relais assistante maternelle 9h/12h30+14h/18h</i>	<b>Jardin wally</b> <i>9h30/11h30</i>	<b>Halte garderie</b> <i>8h/12h</i>	<b>Mercredi loisirs</b> <i>7h30/18h30</i>	<b>Jardin wally</b> <i>9h30/11h30</i>	<b>Halte garderie</b> <i>8h/12h</i>

## Voirie

M Olivier rappelle **le projet communautaire** évoqué lors de son élection pour réaliser le reste des voies communautaires sur une courte durée. Il s'agit de *raisonner en voies communautaires* et d'abandonner le principe d'attribution d'une enveloppe individuelle par commune dans la limite du transfert. Cette réflexion a été travaillée en commission et présenté au Bureau du 17 octobre dernier qui en a validé le principe.

M Cathelineau, vice-président voirie dresse le rapport après examen en Bureau.

Considérant le programme des voies d'intérêt communautaire restant à faire sur la mandature soit 113 465 ml pour une surface de 438 265 m<sup>2</sup>.

considérant l'enveloppe financière estimée à 2 378 200 € ttc soit **1 988 461.50 € ht** sur la base des tarifs du bordereau de marché 2008.

Considérant les modalités de financement par ligne de trésorerie de préférence  
Considérant que le transfert annuel (**part investissement de 167 694 €**) viendrait apurer le besoin de trésorerie et que les crédits (**part fonctionnement de 69 000 €**) annuel resterait disponible pour les imprévus, entretien PATA, ouvrage d'art, etc....  
Considérant l'apport de la communauté à hauteur de 30 500 € par an  
Considérant qu'un marché d'appel d'offres sur 2 ans serait favorable dans la conjoncture économique actuelle permettant un rabais estimé entre 10 et 20%

Il est proposé le programme voirie suivant :

- dénoncer le marché de travaux en cours (était renouvelable 3 fois) avec effet au 31.12.08
- Réaliser les travaux voirie sur les voies d'intérêt communautaire restantes (estimés à 113 465 ml) pour une enveloppe estimée à 2 380 040 € ttc
- établir un étalement de réalisation sur 2 ans après avoir défini l'ordre de priorité.
- demander aux municipalités de prendre en charge la préparation initiale (déflachage, )
- financer ces travaux par le biais d'une ligne de trésorerie de préférence
- faire un relevé final et affiner les quantités avec chaque délégué sur le terrain et Mr Bernardeau dès que possible
- lancer une consultation formalisée selon **la procédure négociée avec publicité et mise en concurrence** (art 34 -I du CMP )**avec marché à tranche conditionnelle** (art 72 du code des marchés) : seuil entre 210 000 € ht et 5 278 000 € ht
- Avec conduite d'opération et maîtrise d'œuvre confiée au Pôle de l'Équipement dans le cadre de l'Atesat

M Olivier ouvre le débat.

Les bourgs font partie des voies communautaires et seront de préférence réalisés en 2ème année.

Les 69 000 € de transfert de fonctionnement seront utilisables pour divers travaux :  
Les ouvrages d'art, l'entrée de la Corel à Mazières, les imprévus, l'entretien au Rma etc...  
Seuls, les 168 000 € de transfert investissement et l'apport de la communauté serviront au financement.

M Olivier tient à préciser que l'abandon des crédits de voirie des 2 communes (Verruyes et Beaulieu) pour le financement des écoles situés sur leur territoire, seront remboursés à la communauté sous forme de fonds de concours voirie. Il conviendra de déterminer d'un commun accord la durée du remboursement avec les municipalités qui se sont engagés sur le principe.

**M Faucher** souligne que l'ensemble du projet nécessitera 10 ans ½ de transfert y compris l'apport de la communauté pour apurer le financement et que certaines routes seront à refaire dans 5 ans. La dotation de 69 000 € sera t'elle suffisante alors ? ainsi que pour les ouvrages d'art ?

Les travaux de préparation sont lourds à supporter par les communes.

En matière de financement, la ligne de trésorerie n'est pas budgétaire ce qui générera un déficit. Ne devrait-on pas la remettre à 0 en fin d'année ?

Il demande de suivre commune par commune le réalisé et le transfert

*En réponse à Mr Faucher, le choix de limiter la durée de réalisation à 2 ans devrait permettre de réaliser une économie d'échelle non négligeable sur l'offre de marché estimé entre 10 et 20 % du coût actuel.*

*Concernant la durée de renouvellement de l'entretien des voies dans le temps, la moitié ayant été faite à ce jour sur 7 ans, on pourrait présager un renouvellement tous les 10 ans. Or, Mr Moreau précise que le département renouvelle tous les 30 ans.*

*En matière de taux de ligne de trésorerie, celui retenu dans la prospective a été estimé à 5 % or, nous sommes aujourd'hui sur un taux fixe de 4.85 %, les taux variables seront probablement inférieurs à 5 % (estimation haute).*

*Sur la mise à 0 de la ligne en fin d'année, Mr Vernegeol précise qu'il n'y a pas d'obligation mais il faut expliquer la démarche du programme et les modalités de son financement à la Sous-préfecture. La CAF dégagée par la communauté est saine et peut permettre ce type de financement. Mais rien n'empêche la collectivité de transformer la ligne en emprunt si elle le souhaite.*

*M Renoux ajoute que les banques sont réticentes à autoriser des lignes de trésorerie aux collectivités qui ne s'en servent pas. Mais en ce qui concerne la communauté, ce ne sera pas le cas. Les ouvrages d'art seront une charge à prendre en compte de façon non négligeable dans le budget. M Cathelineau soumet l'idée de réduire l'enveloppe de crédits sur les bâtiments (portée à 80 000 € par an depuis 2007)*

**M Perrin** s'interroge sur le bien-fondé de ce programme qui remet en cause ce qui, pour lui, avait bien fonctionné jusque là et demande à ce que la communauté *développe sa compétence VOIRIE*. Il demande à revoir le contenu de la compétence en terme de préparation laissée à charge des communes, des voies communales pouvant être rajoutées au réseau intercommunal. Quant au suivi du transfert de charges voirie, comment s'y retrouver ?

*L'attribution de compensation comprenant le transfert de charges voirie, est figée et non indexée pendant la durée d'exercice de la compétence. Elle peut être révisé dans les 3 ans qui suit le renouvellement des conseils municipaux ou en fonction de nouvelles compétences.*

*Mr Olivier tient à souligner que s'engager sur une extension de la compétence voirie s'accompagnera inévitablement d'une révision du transfert de charges voirie mais aussi sur une révision des autres compétences ce qui, en l'état actuel n'est pas envisageable financièrement pour les communes.*

*Il précise que les anciennes voies départementales situées latéralement de la RD 743 feront l'objet d'un transfert à la communauté via les communes sans incidence financière supplémentaire à verser par les municipalités concernées (Mazières et St Pardoux) puisqu'elles vont être livrées refaite à neuf par le conseil général.*

*Quant aux ouvrages d'art, il n'en a pas été tenu compte dans les transferts de charges en 2000. Or, la communauté les assumera tels que prévu dans ses statuts révisés en 2005.*

Le Président clos le débat et soumet la proposition de programme VOIRIE au vote à mains levées.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des voix exprimées (sur 30 votants dont 1 abstention, 29 voix POUR) valide les propositions de programme VOIRIE à savoir :**

- **accepter le programme de travaux de voirie sur 2 ans à compter de l'exercice 2009 sur les voies d'intérêt communautaire restant à réaliser estimées à 113 465 ml soit 438 265 m<sup>2</sup> pour une enveloppe financière évaluée à 1 990 000 € ht soit 2 380 040 € ttc**
- **lancer une consultation avec publicité et mise en concurrence selon l'article 34 du code des marchés publics selon la procédure négociée avec marché à tranche conditionnelle**
- **autoriser le président à lancer la préparation de la consultation par l'intermédiaire du Pôle territorial dans le cadre de l'Atesat.**

## **TARIFS GARDERIE**

Suite au vote des tarifs en date du 1<sup>er</sup> juillet et de la première facturation en septembre dernier, un certain nombre de familles ont réagi devant les conséquences de révision des tarifs mis en adéquation avec les quotients familiaux de la CAF au nombre de 8 .

Considérant l'écart du montant facturé aux familles sur les quotients les plus élevés ayant multiplié par 2.5 par rapport à l'an passé

Considérant que les quotients CAF correspondent mieux à la situation des familles et qu'il convient de les maintenir au nombre de 8

Considérant que la partie restant à la charge de la collectivité les années précédentes n'étaient pas le reflet de la réalité

Il est proposé de revoir à la baisse les tarifs à compter de septembre 2008.

	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Total
Nombre de présence	314	1033	481	659	394	210	182	542	3815
Tarifs votés 07/2008	0,52	0,73	0,94	1,15	1,36	1,57	1,78	1,99	4 395,44 €
<b>Proposition -50%</b>	<b>0,26</b>	<b>0,37</b>	<b>0,47</b>	<b>0,58</b>	<b>0,68</b>	<b>0,79</b>	<b>0,89</b>	<b>1</b>	<b>2 209,94 €</b>

La recette de la redevance est ainsi divisée par 2 mais correspond mieux à la réalité de la part restant à charge de la communauté.

Il est fait remarqué que bien que le service soit difficile à gérer en équilibre, les dépenses à prendre en charge doivent être compensées au mieux par des recettes.

Il est donc demandé de présenter à chaque nouvelle dépense, les recettes induites possibles.

**Après délibération, le conseil à l'unanimité décide :**

**De revoir à la baisse à 50 % les tarifs votés en juillet 2008 comme indiqué ci-dessus  
De présenter pour chaque service mis en place, la recette correspondante et la part restant à charge de la communauté. .**

## GESTION DU PERSONNEL

Suite à l'application du décret Darcos ayant pour conséquence la suppression de 12 jours d'école  
 Considérant les heures complémentaires permanentes effectués par certains agents  
 Considérant les besoins nouveaux liés à l'extension de bâtiments en matière d'entretien des locaux  
 Considérant le taux d'encadrement au mercredi loisirs (3 agents permanents + 2 intermittents un mercredi sur 2 ) soit 7 agents concernés  
 Considérant l'attribution d'un quota de 60 h d'aide maternelle l'après-midi en GS sur 4 écoles pour les sorties scolaires, et complément d'activités  
 Considérant que tous les agents exerçant les fonctions d'aide maternelle se voit attribuer 6 h en pré-rentrée et 9 h en fin d'année pour le rangement

Et après avis **favorable partiel** du CTP en date du 23 octobre 2008, il est proposé de revoir certains postes comme suit :

Grades	Postes actuels	Postes révisés	Observation
Adjoint animation clavé	28 h	<b>30 h 05</b>	
Adjoint animation beaulieu	21 h 36	<b>23 h 35</b>	
Adjoint animation st pardoux	17 h 30	<b>20 h</b>	
Adjoint technique verruyes	13 h 52	<b>14 h 22</b>	
Adjoint technique st pardoux	16 h 40	<b>19 h 50</b>	<b>ajourné</b>
Adjoint technique beaulieu	16 h 20	<b>20 h 51</b>	
Adjoint technique clavé	14 h 56	<b>16 h 53</b>	
Adjoint technique st marc/st pardoux	9 h	<b>14 h 08</b>	<b>Ajourné</b>
Atsem 1ere classe mazières	31 h 50	<b>33 h</b>	

*Pour information :*

*La refonte des fiches de poste compte tenu des éléments pris en compte ci-dessus entraîne une diminution du nombre d'heures travaillées de 1110 h soit un gain de 15 000 euros.*

**Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :**

**Accepte l'augmentation des temps de travail de 7 agents sur 9 ci-dessus pour effet au 1<sup>er</sup> novembre 2008.**

**TRAVAUX EN COURS**

Suite à la la commission d'appel d'offre en date du 20.10.08

Considérant l'omission par l'architecte et l'économiste de maîtrise d'œuvre de 4 fenêtres à changer dans le descriptif détaillé estimatif

Considérant que ces travaux sont indispensables en terme d'isolation thermique du bâtiment

La commission d'appel d'offre propose :

- d'entériner l'avenant 3 de 10 119.12 € ttc
- d'accepter l'avenant 8 mais demande une réunion technique ultérieure afin d'affiner les besoins.

		BASE MARCHÉ ttc	AVENANTS ttc	TOTAL TTC
LOT 3	MENUISERIE EXTERIEURES ALU -BRISE SOLEIL	51 683,23 €	10 119,12 €	61 802,35 €
LOT 8	ELECTRICITE	18 177,53 €	902,70 €	19 080,23 €
			2001,27 €	21 081.50 €
LOT 1	GROS OEUVRE	57 650,18 €	- 2001,27 €	55 648.91 €

soit total avenants ht	9 215,57 €
montant initial marchés des entreprises ht	197 471,99 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>206 687,56 €</b>
TOTAL TTC	247 198,32 €

Le montant total des marchés de travaux est porté à 206 687.56 euros HT, soit 247 198.32 euros TTC.

L'avenant du lot 3 est dû a un oubli de l'économiste du maître d'œuvre de chiffrer plusieurs fenêtres. L'avenant 2 du lot électricité s'annule avec l'avenant 1 du gros-œuvre ( problème de coupure de câble non prévu au marché).

**Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité autorise le Président à signer les avenants suivants avec chacune des entreprises :**

**Lot 3 : avenant 1 pour un montant de + 10 119.12 euros TTC – Menuiseries BILLY**

**Lot 8 : avenant 1 pour un montant de + 902.70 euros TTC – GATINELECT**

**avenant 2 pour un montant de + 2 001.27 euros TTC – GATINELECT**

**Lot 1 : avenant 1 pour un montant de – 2 001.27 euros TTC – AZ CONSTRUCTION**

## **PROGRAMME PROJETS ECOLE ST PARDOUX ET ST MARC**

### **■ Présentation esquisse et programmes du CAUE**

2 hypothèses sont proposées pour St Pardoux :

1. construction bâtiment neuf sur le terrain de la poste
2. restructuration de l'existant avec création préau

au vu des plans présentés, l'option 2 retient l'attention pour plusieurs raisons :

optimisation des espaces en maternelles

création de sanitaires de façon compacte et cohérente en terme de raccordement au réseau assainissement

mise au norme accessibilité handicapé prise en compte dans le projet

création d'un nouveau préau entre les 2 blocs de bâtiments

éligibilité à la DGE sur tous ces points

aspect juridique cohérent en terme de propriété sur l'ensemble immobilier

Concernant St marc, pas d'observation émise par le Caue sur le projet : construction d'une salle de motricité englobant les sanitaires existants ayant « une vitrine » sur la cour.

***après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :***

- ***de retenir l'option 2 du Caue soit restructuration de l'existant avec création d'une 5è classe dans le bloc maternel à St Pardoux***
- ***de retenir le programme de création d'une salle de motricité à St Marc***
- ***autorise le Président à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre***

### **■ Financement des projets scolaires :**

En Bureau du 27.02.2006, il avait été décidé de faire participer les communes au financement de travaux sur les écoles à hauteur de 15.9 % de l'opération ttc.

Ainsi, les communes de Verruyes, Beaulieu et St Pardoux ont participé sur les opérations réalisées sur l'école de leur commune respective, sauf Mazières qui avait réalisé la toiture de l'ancien logement de fonction avant transfert du bien à la communauté et de l'emprunt.

A ce jour, il reste l'école de Beaulieu (partie ancienne) – une 5è classe à St Pardoux et la salle de motricité à St Marc.

Considérant la règle de participation établie jusqu'à présent à hauteur de 15.9 % de l'opération TTC à verser sous forme d'un fond de concours financier pour

- Tout projet de rénovation ou d'extension de bâtiments existants sur l'emprise mise à disposition par la commune donc restant propriété de la commune

Considérant la possibilité de travaux scolaires sur des terrains appartenant à la communauté dont toute construction sera propriété pleine et entière de la communauté

Considérant que dans le futur d'autres projets scolaires peuvent voir le jour et seraient entièrement propriété de la communauté (bâti sur terrain propre)

Le bureau propose :

De maintenir une participation de la commune siège du projet à hauteur de 15.9 % du coût total de l'opération ttc à l'exclusion de la valeur du terrain s'il est acquis par la commune.



***Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide :***

***De demander une participation financière sous forme de fonds de concours à la commune siège du projet scolaire (création, rénovation, extension, restructuration) à hauteur de 15.9 % du coût total de l'opération ttc à l'exclusion de la valeur du terrain s'il est acquis par la commune***

## **GENDARMERIE**

La communauté a été sollicité par le groupement départemental de gendarmerie pour la construction d'une caserne neuve dans le cadre du décret 23-130 du 28/01/1993 . Cette proposition a été faite par la gendarmerie auprès du ministère de tutelle (la Défense).

Le décret de 1993 définit les conditions d'attribution de subvention et de calcul du loyer des casernements dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par une collectivité territoriale.

Le projet :

Construction d'une caserne de gendarmerie composée de 5 logements (3 T4, 2 T5) et de locaux de services et techniques. L'emprise foncière devra avoir une superficie de 3500/4000 m<sup>2</sup> pour une construction pavillonnaire.

Le coût du projet et son financement :

Un loyer est versé par la Gendarmerie calculé en fonction de la valeur de l'unité logement soit :

Valeur = 180 300 €

Nombre d'unités logement = 5.25 (5 sous-officiers et 1 gendarme adjoint)

Le coût de référence = 5.25 x 180 300 = **946 575 € ttc**

Le loyer versé = 6 % x 946 575 € **soit 56 794.50 € / an** sur un bail de 9 ans reconductible

Des subventions peuvent être sollicitées auprès de l'Etat : 18 % du coût de référence et auprès du conseil général.

***Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide de rédiger une lettre d'intention de porter ce projet, auprès de la Gendarmerie.***

## **Questions diverses**

Rapport des décisions prises en Bureau du 21.10.08 :

- Formation des élus sur le Développement Durable sous forme d'ateliers sur une journée. Date à définir avec l'Ifree. Coût 700 €
- Révision des temps de mise à disposition des agents communaux vers la communauté pour nettoyage ou entretien des biens immobiliers compte tenu des besoins nouveaux (l'ombrelle) et du décret Darcos (-12 jours d'école).
- Révision du régime indemnitaire pour prise en compte du temps de réunion le soir concernant les agents suivants :

Attaché ( 100 h /an ) soit 3 réunions par mois x 3 h x 11 mois

ingénieur ( 60 h /an ) soit 2 réunions par mois x 3 h x 10 mois

animateur ( 40 h/an ) soit 2 réunions par mois x 2 h x 10 mois

total enveloppe à répartir : 3560 € /an calculée sur le taux heure supplémentaire correspondant à l'indice du grade avec application à compter **du 1<sup>er</sup> janvier 2009.**

Mr Le Président demande à l'assemblée d'entériner cette dernière décision du Bureau.

***Le Conseil communautaire à l'unanimité, décide l'attribution d'une enveloppe complémentaire au régime indemnitaire de 3560 € /an pour les 3 agents concernés et laisse le soin au Président de répartir l'attribution individuellement.***

- Semaine de l'économie du 20 au 24 octobre 2008.

Mr Olivier rappelle la journée du 21/10 à destination des collégiens sur la découverte des métiers locaux et remercie chaleureusement le groupe de travail de la commission économique qui s'est fortement impliquée pour la réussite de cette après-midi ainsi que les personnes ayant présenté leur métier et leur savoir-faire. (50 élèves de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étaient présents)

Et la journée du 23/10 avec visite de l'entreprise ASM POIRAULT ;

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 15.